

Mail R Cuif aux salariés solocal, dimanche 15 mars 2020

L'entreprise met en place les conditions suivantes, par population et valables pour toutes les équipes (CDI, CDD, stagiaires, prestataires ) afin de maintenir la continuité de nos activités :

> Je suis un collaborateur sédentaire non commercial des périmètres IT, Produits, Finance, RH, Secrétariat Général et Marketing, que dois-je faire ?

- Je travaille à distance si mes outils me le permettent.
- En cas de doute ou de question, je prends contact avec mon manager.

> Je suis un collaborateur sédentaire commercial (Pilotage Commercial, Customer Success, Formation...), que dois-je faire ?

- Je travaille à distance si mes outils me le permettent.
- En cas de doute ou de question, je prends contact avec mon manager.

> Je suis un collaborateur Commerce Terrain TPE / PME et Grands Comptes, que dois-je faire ?

- Je poursuis mon activité commerciale à distance.
- Je respecte les consignes et recommandations que le management commercial va me faire parvenir.

> Je suis un collaborateur Commerce Télévente, que dois-je faire ?

- Si je dispose d'un accès Internet et d'un ordinateur à domicile, l'entreprise va me communiquer, lundi matin, le mode opératoire me permettant d'utiliser les outils de vente à distance dans les jours et semaines à venir dans le cadre du déploiement d'une solution technique dégradée.
- Si je ne dispose pas d'un accès Internet et d'un ordinateur à domicile, je me rends sur mon lieu de travail, lundi (si je n'ai pas de problème de garde d'enfant).

> Je suis un collaborateur de la Relation Client (à l'exclusion de la Relation Client SoMS), que dois-je faire ?

- Si je dispose d'un accès Internet et d'un ordinateur à domicile, l'entreprise va me communiquer, lundi matin, le mode opératoire me permettant d'utiliser les outils de Relation Client à distance dans les jours et semaines à venir dans le cadre du déploiement d'une solution technique dégradée.
- Si je ne dispose pas d'un accès Internet et d'un ordinateur à domicile, je me rends sur mon lieu de travail, lundi (si je n'ai pas de problème de garde d'enfant).

> Je suis un collaborateur de la Production et de la Relation Client SoMS, que dois-je faire ?

- Je me rends sur mon lieu de travail lundi (si je n'ai pas de problème de garde d'enfant).
- L'entreprise est en train de tester une solution technique dégradée permettant d'utiliser les outils de production à distance qu'elle espère pouvoir mettre en place rapidement pour vous permettre de travailler à distance. Nous vous tiendrons informés dès que possible.

Dans tous les cas de figure, votre manager est votre point de contact privilégié pour toute question et il organisera, les conditions, vous permettant de travailler, à distance, en équipe et en proximité sociale grâce aux solutions technologiques à disposition (conférence téléphonique, visioconférence...).